

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1060

25 mai 2009

### SOMMAIRE

Abana S.A. ....	50835	International New Media Publishers S.A. ....	50837
Abana S.A. ....	50845	International New Media Publishers S.A. ....	50838
Abana S.A. ....	50845	Lyon Finance Limited S.A. ....	50872
AGAPE Ministries ....	50870	Macquarie Capital S.A. ....	50836
André Bustouristik Sàrl ....	50879	Macrosoft Participations Group S.à.r.l. ...	50843
Autobus André S.à.r.l. ....	50879	Marianoa Holding S.à r.l. ....	50843
Axios Holdings S.à r.l. ....	50843	Maxberry Holding S.à r.l. ....	50841
Bellafontana Holding S.à r.l. ....	50842	Maxioma Holding S.à r.l. ....	50841
Bema Invest S.A. ....	50842	Megaland Holding S.à r.l. ....	50841
Blumenthal Holding S.à r.l. ....	50839	Melrosa Holding S.à r.l. ....	50838
Borderline S.A. ....	50840	Meritax Holding S.à r.l. ....	50840
China Ventures, GP, S.à r.l. ....	50860	Metapax Holding S.à r.l. ....	50837
China Ventures, S.C.A., SICAR ....	50847	M Trust S.A. ....	50836
Clapham Luxembourg Holding S.à r.l. ...	50838	Next Step Architecture et Urbanisme, S.à r.l. ....	50840
Clearstream Services ....	50839	NPB Sicav ....	50845
CMS Management Services S.A. ....	50878	Optimal Holding S.A. ....	50842
Contragest S.A. ....	50845	P6 BCE Coinvest S.à.r.l. ....	50843
DHCRE II HoldCo I S.à r.l. ....	50837	P.F.H. Lux S.A. ....	50841
Duparfi S.A. ....	50846	Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR ....	50847
ECG International S.A. ....	50835	Prax Capital China Growth GP, S.à.r.l. ...	50860
Energy Enterprises Holding S.A. ....	50834	Resorts & Properties Holding A.G. ....	50834
Enfants du Soleil ....	50868	Retail France Investissement ....	50872
Financière Roger Drinkel «F.R.D.» S.à r.l. .....	50836	Sabah Investments S.A. ....	50877
Firen S.A. ....	50876	Scilux Consulting S.à r.l. ....	50835
Fondation de Recherche Cancer et Sang .....	50880	SES ....	50846
Future Entertainment S. à r.l. ....	50835	SES Latin America ....	50846
Global Palaces Investors S.à r.l. ....	50844	Silverberg Holding S.à r.l. ....	50842
Goya S.A. ....	50834	Stelman International Group S.à r.l. ....	50834
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	50844	Terracotta Holding S.à r.l. ....	50844
Holding DC Luxembourg S.A. ....	50875	Texanova Holding S.à r.l. ....	50840
IMMOBILIERE François MULLER ....	50836	Transbella Holding S.A. ....	50844
International New Media Publishers S.A. .....	50838	Washington Holding S.à r.l. ....	50839
International New Media Publishers S.A. .....	50837	Xena Holding S.à r.l. ....	50839

**Goya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 40.154.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040562/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

---

**Resorts & Properties Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009040846/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06905. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

---

**Energy Enterprises Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 22.606.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009058568/12.

(090067804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Stelman International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 7.750.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 103.342.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 avril 2009*

- La démission en tant que Gérant de la TRAFALGAR GROUP (Genève) S.A., ayant son siège social au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 GENEVE, Suisse, est acceptée.

- Monsieur Roger STELMAN, né le 14 novembre 1962 à Wilrijk, Belgique, demeurant au 73/A, Della Faillelaan, B-2020 ANTWERPEN, Belgique, est nommé nouveau Gérant. La durée de son mandat de Gérant est illimitée.

STELMAN INTERNATIONAL GROUP S.à r.l.

T. SIMONIN / P. MESTDAGH

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009059431/16.

(090068926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Scilux Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 127.082.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2009*

Les associés prennent connaissance de la démission avec effet immédiat de Monsieur Benoit Duez en qualité de co-gérant de la société, effective à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009, ainsi que de la vente de toutes ses parts aux autres associés, à parts égales, de sorte que le capital se répartit comme suit:

- M. Patrick Pirrotte: 56 parts
- M. Brice Appenzeller: 56 parts
- M. Emmanuel Prodhomme: 56 parts.

Monsieur Patrick Pirrotte reste et est confirmé comme seul gérant avec pouvoir de signature unique.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2009.

Patrick Pirrotte / Brice Appenzeller / Emmanuel Prodhomme.

Référence de publication: 2009059484/16.

(090068909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Abana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.090.

—  
La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 30/04/2009 de son poste d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Strassen, le 30/04/2009.

LFS Property Services S.A.

Gisèle Klein / Jeannot Mousel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009059496/14.

(090068788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**ECG International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 51.842.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059074/242/12.

(090068733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Future Entertainment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.  
R.C.S. Luxembourg B 145.414.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009059078/5770/12.

(090068584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**M Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
International Tax Planners  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG  
60, Grand-Rue / Niveau 2  
Signature

Référence de publication: 2009059094/14.

(090068759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Macquarie Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009059093/242/12.

(090068611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**IMMOBILIERE François MULLER, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 147.063,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 2.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009059095/242/13.

(090068628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Financière Roger Drinkel «F.R.D.» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 124.559.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.  
*Pour Financière Roger Drinkel "F.R.D." S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009059241/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08895. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Metapax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.379.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059116/14.

(090068778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**International New Media Publishers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059128/14.

(090068780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**International New Media Publishers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059134/14.

(090068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059112/242/12.

(090069357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Melrosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.406.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059113/14.

(090068775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**International New Media Publishers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059136/14.

(090068785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**International New Media Publishers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.660.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059137/14.

(090068787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Clapham Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009059111/202/12.

(090069362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Washington Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.804.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059138/14.

(090068790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Xena Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.658.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059139/14.

(090068793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Blumenthal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.935.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059140/14.

(090068796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Clearstream Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mai 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009059108/202/12.

(090069346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Meritax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.802.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059110/14.

(090068769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Borderline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 63.389.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059142/14.

(090068797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Texanova Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.372.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059143/14.

(090068804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Next Step Architecture et Urbanisme, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3729 Rumelange, 2, rue du Houblon.

R.C.S. Luxembourg B 130.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 mai 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009059109/202/12.

(090069363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.



**Maxberry Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.363.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059100/14.

(090068763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Maxioma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.810.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059102/14.

(090068766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059105/14.

(090068767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**P.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059099/242/12.

(090068692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Optimal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.706.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059148/14.

(090068812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059186/14.

(090068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Bellafontana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.364.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059187/14.

(090068818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Bema Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009059088/9127/12.

(090068874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Macrosoft Participations Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.858.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059096/14.

(090068761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**P6 BCE Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: CAD 1.018.835,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059092/242/13.

(090068534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009059101/242/13.

(090068854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Marianoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.376.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009059098/14.

(090068762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.700.000,00.**Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 143.183.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009059107/242/13.

(090069304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Terracotta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.  
R.C.S. Luxembourg B 88.954.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
International Tax Planners  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG  
60, Grand-Rue / Niveau 2  
Signature

Référence de publication: 2009059145/14.

(090068805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 140.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLOBAL PALACES INVESTORS S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009059303/13.

(090068478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Transbella Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.672.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
International Tax Planners  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG  
60, Grand-Rue / Niveau 2  
Signature

Référence de publication: 2009059194/14.

(090068837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Abana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.090.

La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.480, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 30/04/2009 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 30/04/2009.

LFS Property Services S.A.  
Gisèle Klein / Jeannot Mousel  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009059498/14.

(090068779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Abana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.090.

La société LFS PROPERTY SERVICES S.A. (anciennement Luxembourg Financial Services S.A., avec siège social à 270, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.917, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 30/04/2009 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 30/04/2009.

LFS Property Services S.A.  
Gisèle Klein / Jeannot Mousel  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009059501/14.

(090068777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Contragest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.987.

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelaast, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.117, fait savoir qu'elle démissionne avec effet immédiat au 30/04/2009 de son poste d'administrateur.

Strassen, le 30/04/2009.

LFS Property Services S.A.  
Gisèle Klein / Jeannot Mousel  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009059504/14.

(090068773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**NPB Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009059084/239/12.

(090068824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**SES Latin America, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 27 avril 2009.

Romain Bausch

*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009058797/8083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00703. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090069114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**SES, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

Le bilan aux comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 5 mai 2009.

René Steichen

*Le Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009058802/13.

(090069155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

---

**Duparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.807.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 2008*

Il ressort des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 23 décembre 2008 que:

- Les démissions de Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Thierry FLEMING de leurs mandats d'administrateurs sont acceptées;

- Madame Nicole Thirion, employée privée, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, Madame Noëlle Piccione, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg et Monsieur Salim Bourekba, employé privé, né le 11 mai 1971 à Hautmont (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg sont nommés administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2013;

- La démission de la société AUDIEX S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société est acceptée;

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, Bâtiment F, rue Guillaume Kroll, à L - 1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230 est nommé Commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2013;

- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

CERTIFIE SINCERE ET CONFORME

DUPARFI S.A.

Noëlle PICCIONE / Nicole THIRION

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009058517/27.

(090067620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme  
d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,  
(anc. China Ventures, S.C.A., SICAR).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.476.

In the year two thousand and nine and the fifteenth day of April.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There was held and extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of China Ventures S.C.A., SICAR, a private partnership company "société en commandite par actions" qualifying as an investment company in risk capital under the law of 15 June as amended, with a variable share capital, duly incorporated by a deed of the replaced notary, then residing in Mersch, dated June 29, 2006, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 118 476 and published in the Trade and Companies Register (the "Mémorial") on September 12, 2006.

The articles of incorporation of the SICAR have been amended by deeds of the replaced notary on September 21, 2006, November 28, 2006 and January 26, 2007 respectively, published in the Mémorial on April 28, 2007 May 3, 2007, August 30, 2007 and August 31, 2007.

The General Meeting is opened 3.30 p.m. under the chairmanship of Mr. Christoph Lanz, employee of Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Maître Julien Courbis, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Emilie De Jonge, private employee, residing professionally in Luxembourg all present and agreed.

The board of the General Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requested the notary to state that:

I. the agenda of the General Meeting is the following:

*Agenda:*

I. Decision as to the change of the corporate name of the SICAR to "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

II. Amendment of the articles of incorporation of the SICAR in the form as available at the registered office of the SICAR, to reflect, in particular:

- the change of the corporate name of the SICAR to "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR";
- the change of the corporate name of the general partner of the SICAR to "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

III. Miscellaneous;

II. the names of the shareholders present at the meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, will remain attached to the present document and registered therewith.

The proxies of the shareholders represented shall remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons.

III.- pursuant to the attendance list, out of one (1) General Partner Share and two hundred and sixty-six thousand one hundred and nine Ordinary Shares and a fraction of zero point seven thousand four hundred forty-one of an Ordinary Share (266,109.7441) in issue, one (1) General Partner Share and one hundred sixty thousand fourteen point eight (160,014.8) Ordinary Shares are present or represented at the General Meeting.

IV.- pursuant to Articles 67-1 and 103 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, as amended and Article 19 of the Articles of Incorporation, resolutions for items I and II of the agenda have to be passed with (i) a quorum of fifty (50) percent of the share capital, (ii) the approval of a majority vote of at least two thirds (2/3) of the share capital present or represented at the meeting and (iii) the consent of the General Partner;

V. the shareholders being all registered, convening notice has been sent by registered mail on April 6, 2009 to all shareholders.

VI.- the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After duly considering the item of the agenda, the General Meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolves to change the corporate name of the SICAR to "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

*Second resolution*

The General Meeting decides to amend the articles of incorporation of the SICAR as follows, in order to reflect, in particular, (i) the change of the corporate name of the SICAR as mentioned above (ii) the change of corporate name of the general partner of the SICAR to "Prax Capital China Growth GP, S. à r.l.":

" **Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND II, S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended (the "2004 Law").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for a limited period of ten (10) years as from the First Closing, as these terms are defined in the placement memorandum of the Company (the "Memorandum"), subject to such additional period necessary for the adequate liquidation of the Company, as determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum of the Company, subject to earlier termination with the consent of the general meeting of shareholders and of the General Partner, in compliance with the provisions of Article 23 hereof.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

**Art. 5. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 6. Determination of the investment objectives and Policies.** The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 7. Share capital.**

(a) The subscribed share capital of the Company shall be represented by Shares with a par value of one hundred euros (€ 100.-). The minimum share capital of the Company, increased by the share premium (if any), is one million euros (€1,000,000).

(b) The subscribed share capital of the Company shall be represented by the following two classes of Shares (the "Classes of Shares"):

(i) "General Partner Shares": Shares which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

(ii) "Ordinary Shares": Shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires), as further detailed in the Memorandum.

The Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

(c) The Company has a subscribed capital of twenty six million six hundred and eleven thousand seventy five euros and seven cents (EUR 26,611,075.07) divided into one (1) General Partner Share and two hundred and sixty-six thousand one hundred and nine Ordinary Shares and a fraction of zero point seven thousand five hundred and seven of an Ordinary Share (266,109.7507) with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

(d) The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of fully paid-up Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.



(e) The authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at thirty three million three hundred and thirty three thousand euros (€ 33,333,000.-) consisting of an aggregate number of three hundred and thirty three thousand three hundred and twenty-nine (333,329) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (€ 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine.

(f) The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may further be increased or reduced by a resolution of the shareholders and of the General Partner adopted in the manner required for amendment of these Articles.

(g) The General Partner may create additional classes of Ordinary Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and the 2004 Law.

#### **Art. 8. Shares.**

(a) Shares are exclusively restricted to Eligible Investors, being any institutional investor, professional investor or experienced investor qualifying as well-informed investor who meets the following conditions:

- he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
- he invests a minimum of €125,000 in the Company, or

- he has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/07/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

This restriction is not applicable to the managers and other persons who are acting in the management of the Company.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares (the "Register") evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by one entity designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Transfers, pledges or assignments of Shares shall be effected by inscription of the transfer, pledge, assignment to be made in the Register, upon delivery to the Company of (i) the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) in case of transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares, as applicable, the prior written agreement of the General Partner, and/or the written assumption by the transferee, pledgee or assignee, prior to the transfer, pledge or assignment, of all outstanding obligations of the transferor, pledgor or assignor under the subscription agreement entered into by the transferor, pledgor or assignor, and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates; it being understood that the Company will not give effect to any transfer, pledge or assignment of Ordinary Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor.

(d) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) Each Share grants the right to one vote at every general meeting of shareholders.

(f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

**Art. 9. Issue of shares.** The General Partner is authorized to issue at any time, within the limits of Article 7 above, an unlimited number of Ordinary Shares on the dates or periods, as determined by the General Partner, on which shareholders may subscribe for Ordinary Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Memorandum.

Payments for the relevant Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and specified and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

Holders of Ordinary Shares shall have, in proportion to their shareholding, a preferential right to subscribe for any new Ordinary Shares issued due to a capital increase, provided that the General Partner may always decide to issue Ordinary Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issue of Ordinary Shares to specified holders of Ordinary Shares or third parties within the frame of the authorised share capital.

The General Partner may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions for new Shares and to deliver them.

If the net asset value of the Ordinary Shares is equal to or below €0.-, the holders of Ordinary Shares may not recover the amount subscribed (including in case of compulsory redemption if the holder of Ordinary Shares ceases to be or is found not to be an Eligible Investor).

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company however may redeem Ordinary Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company or in order to repay shareholders a portion of their capital invested, in accordance with the term of the Memorandum.

Ordinary Shares may be redeemed on a pro-rata basis from all existing shareholders, for example (i) in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 22 herein, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased to an amount determined by the General Partner to be below the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation, or for any other reason as set forth in the Memorandum.

Ordinary Shares redeemed may be cancelled at the discretion of the General Partner.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

In addition thereto, Ordinary Shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee, as further detailed in the Memorandum.

If the net asset value of the Ordinary Shares is equal to or below €0.-, the holders of Ordinary Shares may not recover the amount subscribed (including in case of compulsory redemption if the holder of Ordinary Shares ceases to be or is found not to be an Eligible Investor).

In any event, no redemption may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), would fall below € 1,000,000.-.

**Art. 11. Conversion of shares.** Conversions of Shares from one Class of Shares into another are not allowed.

**Art. 12. Determination of the net asset value.** The net asset value (the "Net Asset Value") of each Class of Shares will be determined under the responsibility of the General Partner in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Memorandum.

The Net Asset Value per Class of Shares is equal, on any Valuation Date, to the difference between the value of gross assets of the Company attributable to a Class of Shares and the value of liabilities of the Company attributable to such Class of Shares.

The same principles will apply as to the calculation of the Net Asset Value of Series of Shares within a Class of Shares.

The Net Asset Value per Share of that Class of Shares on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class of Shares on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class of Shares then outstanding on that Valuation Date.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

I. General:

(1) units or shares of undertakings for collective investment as well as units of the Master Fund, as defined in the Memorandum, will be valued on the basis of the nearest available net asset value to the Company's Valuation Date, unless the General Partner considers that such price is not representative, then the relevant assets of the Company shall be determined by the General Partner on the basis of their fair value estimated prudently and in good faith;

(2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known closing price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the General Partner with good faith;

(4) investments in private equity-type securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principle: the General Partner shall take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA).

II. Financial derivative instruments used for currency or interest rate hedging purposes:

(5) the liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on any stock exchange or dealt on any other organized market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established in good faith by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forwards and options contracts traded on any stock exchange or dealt on any other organized market shall be based upon the last available sale prices of these contracts on stock exchanges and on which the particular futures, forward or options contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(6) interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve;

(7) credit default swaps and total return swaps will be valued at fair value under procedures approved by the General Partner. As these swaps are not exchange-traded, but are private contracts into which the General Partner and a swap counterparty enter, the data inputs for valuation models are usually established by reference to active markets. However it is possible that such market data will not be available for credit default swaps and total return swaps near the relevant Valuation Date. Where such market inputs are not available, quoted market data for similar instruments (e.g. a different underlying instrument for the same or a similar reference entity) will be used provided that appropriate adjustments be made to reflect any differences between the credit default swaps and total return swaps being valued and the similar financial instrument for which a price is available. Market input data and prices may be sourced from exchanges, a broker, an external pricing agency or a counterparty.

If no such market input data is available, credit default swaps and total return swaps will be valued at their fair value pursuant to a valuation method adopted by the General Partner which shall be a valuation method widely accepted as good market practice (i.e. used by active participants on setting prices in the market place or which has demonstrated to provide reliable estimate of market prices) provided that adjustments that the General Partner may deem fair and reasonable be made.

All other swaps will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner;

(8) the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the fair value thereof determined prudently and in good faith by the General Partner.

**Art. 13. Temporary suspension of the determination of the net asset value.** The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;

c) any period when the net asset value calculation of the Master Fund has been suspended; and

d) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

**Art. 14. General partner.** The Company shall be managed by Prax Capital China Growth GP, S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "General Partner").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Powers of the general partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may, under its responsibility, enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 16. Signatory authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 18. Depositary.** The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

In compliance with usual banking practices, the Depositary may, under its responsibility, entrust part or all of the assets that are placed under its custody to other banking institutions or financial intermediaries duly authorized, which shall be selected prudently and in good faith.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof. In any case the successor depositary must be appointed within two months after such termination.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

**Art. 19. General meeting of shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the present articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Share capital at the first call of the general meeting of shareholders, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the share capital present or represented and voting at the meeting and (iii) the consent of the General Partner, in accordance with applicable law.

Notwithstanding the provisions above, any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of rejecting the SICAR status pursuant to the 2004 Law shall be passed with the unanimous approval of all shareholders.

The general meeting of shareholders shall adopt and ratify any measures affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties only with the approval of the General Partner.

The general meeting of shareholders shall be convened by the General Partner in accordance with applicable law. It may also be called upon the request of shareholders representing at least 10% of the subscribed share capital.

The annual general meeting of shareholders shall be held on June 20, at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

Each Share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a manager of the General Partner. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

**Art. 20. Fiscal year.** The Company's fiscal year commences on 1<sup>st</sup> January each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 21. Annual report.** The Company shall publish 21 annual audited report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

**Art. 22. Distributions.** The right to dividends or distribution with respect to each Class of Shares are determined by the General Partner and further described in the Memorandum.

Distributions shall be made in cash or in kind, at the discretion of the General Partner, i.a., by means of dividends, return of share premium (if any), or, as the case may be, by the redemption of Shares, as further described in the Memorandum.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, increased by the share premium (if any), would fall below € 1,000,000.-.

**Art. 23. Liquidation.** The Company is existing for a limited term of ten (10) years as from the First Closing, subject to such additional period necessary for the adequate liquidation of the Company.

The General Partner may, at any time, prior to the term above, convene a general meeting of shareholders in order to resolve upon the liquidation of the Company. Such resolution may only be passed subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (which may be the General Partner) as appointed by the general meeting of shareholders having decided the liquidation of the Company and which shall determine its/their powers and remuneration.

Cash assets which have not been claimed by shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law, as such laws have been or may be amended from time to time."

There being no further business, the meeting is closed at 4.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf et le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée Générale") de China Ventures, S.C.A., SICAR (la "SICAR"), une société en commandite par actions ayant son siège social à Luxembourg, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, avec un capital variable, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, alors de résidence

à Mersch en date du 29 juin 2006, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118 476 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 12 septembre 2006.

Les statuts de la SICAR ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire remplacé en date des 21 septembre 2006, 28 novembre 2006 et 26 janvier 2007 respectivement publiés au Mémorial les 28 avril 2007, 3 mai 2007, 30 août 2007 et 31 août 2007.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Monsieur Christoph Lanz, Employé à Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Maître Julien Courbis, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Madame Emilie De Jonge, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

A. Décision sur le changement de la dénomination sociale de la SICAR en "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

B. Modification des statuts de la SICAR tels que disponibles à son siège social pour refléter notamment:

Le changement de la dénomination sociale de la SICAR en "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR"

Le changement de la dénomination sociale de l'associé gérant commandité de la SICAR en "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

C. Divers;

II. le nom des actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les comparants;

III. d'après la liste de présence, sur l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et les deux cent soixante six mille cent neuf Actions Ordinaires et une fraction de zéro virgule sept mille quatre cent quarante et un d'Action Ordinaire (266.109,7441) émises, l'unique (1) Action d'Associé Gérant Commandité et cent soixante mille quatorze point huit (160.014,8) Actions Ordinaires sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale;

IV. Conformément aux articles 67-1 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et l'article 19 des statuts de la SICAR, les décisions pour les points A et B de l'ordre du jour doivent être prises avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcent du capital social, (ii) le vote favorable d'au moins les deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté à l'Assemblée Générale et (iii) l'accord de l'associé gérant commandité;

V. Les actionnaires étant tous nominatifs, une convocation a été envoyée par lettre recommandée à chaque actionnaire en date du 6 avril 2009;

VI. la présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

L'Assemblée Générale extraordinaire, a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la SICAR en "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la SICAR comme suit, afin de refléter notamment ledit changement de dénomination sociale de la SICAR:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la société créées ci-après (les "Actions"), une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR" (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi de 2004").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision de l'Associé Commandité (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans à compter du Premier Closing, tels que ces termes sont définis dans le prospectus de la Société (le "Prospectus"), telle que déterminée par l'Associé Commandité conformément aux dispositions du Prospectus, sous réserve de toute période nécessaire pour la liquidation de la Société, et sous réserve de liquidation antérieure à l'accord de l'assemblée générale des actionnaires et de l'Associé Commandité, conformément aux dispositions de l'article 23 ci-après.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tous autres avoirs autorisés par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, La Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

**Art. 5. Responsabilité.** L'Associé Commandité est solidairement et indéfiniment responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement.** L'Associé Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, telle que déterminée dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

#### **Art. 7. Capital social.**

(a) Le capital social souscrit de la Société sera représenté par des Actions avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-). Le capital social minimum de la Société, augmenté éventuellement de primes d'émission, est d'un million d'euros (€ 1.000.000,-).

(b) Le capital social souscrit de la Société sera représenté par les deux classes d'actions (les "Classes d'Actions") suivantes:

(i) Actions d'Associé Commandité: actions qui seront souscrites par l'Associé Commandité, comme actionnaire gérant commandité de la Société;

(ii) Actions Ordinaires: actions qui seront souscrites par les actionnaires commanditaires, telles que déterminées dans le Prospectus.

Les Classes d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Commandité, d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Commandité et insérés dans le Prospectus.

(c) La Société a un capital social souscrit de vingt-six millions six cent onze mille soixante-quinze euros et sept cents (€ 26.611.075,07), divisé en une (1) Action d'Associé Commandité et deux cent soixante six mille cent neuf Actions Ordinaires et une fraction de zéro virgule sept mille cinq cent sept d'Action Ordinaire (266.109,7507) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-).

(d) L'Associé Commandité est autorisé, conformément l'article 9 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions Ordinaires totalement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions Ordinaires à émettre.

(e) Le capital social autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à trente-trois millions trois cent trente-trois mille euros (€ 33.333.000,-), constitué d'un nombre total de trois cent trente-trois mille trois cent trente (333.330) Actions Ordinaires avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces Statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par l'Associé commandité.

(f) Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires et de l'Associé Commandité adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

(g) L'Associé Commandité peut créer des classes d'Actions Ordinaires supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et de la Loi de 2004.

### Art. 8. Actions.

(a) Les Actions sont réservées exclusivement aux investisseurs éligibles, à savoir tout investisseur institutionnel, investisseur professionnel ou investisseur expérimenté qualifié d'investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

- il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et
- il investit un minimum de € 125.000,- dans la Société, ou

il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, une société d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Cette restriction n'est pas applicable aux gérants et autres personnes en charge de la gestion de la SICAR.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires (le "Registre"). Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion de l'Associé Commandité et doivent être signés par l'Associé Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit envoyée par télécopie. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à sa charge.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par l'Associé Commandité ou par une entité désignée par la Société à cet effet et le Registre renseigne le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, et les références bancaires. A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

(c) Les transferts, mises en gage ou les cessions d'Actions seront effectifs par l'inscription du transfert, de la sûreté ou de la cession à faire dans le registre sur délivrance à la Société (i) du formulaire de transfert fourni par l'Associé Commandité, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) en cas de transfert, mise en gage ou cession d'Actions Ordinaires, le cas échéant, l'accord préalable écrit de l'Associé Commandité et/ou à un accord écrit de l'acheteur ou du cessionnaire préalable au transfert, mise en gage ou cession dans lequel il s'engage pleinement et complètement à assumer les obligations restantes du cédant ou gagiste en vertu du contrat de souscription conclu par ce dernier, et, si les certificats d'Actions ont été émis, les certificats d'Actions adéquats; étant entendu que la Société ne donnera aucun effet à un transfert, une mise en gage ou une cession d'Actions Ordinaires à un investisseur qui ne sera pas considéré comme un Investisseur Eligible.

(d) Si un actionnaire peut prouver à la Société, qu'un certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, alors, à sa demande, un double pourra être émis selon les conditions fixées par la Société, d'après les dispositions applicables de la loi. A l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il sera inscrit qu'il s'agit d'un double, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions détériorés pourront être échangés par des nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats détériorés seront remis à la Société et seront annulés immédiatement. Les coûts d'un duplicata ou pour un nouveau certificat d'Action et toutes dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec l'émission et l'enregistrement, ou en relation avec l'annulation de l'ancien certificat pourront être mis à la charge de l'actionnaire, sur décision de la Société.

(e) Chaque Action offre un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires.

(f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s).

**Art. 9. Emission d'actions.** L'Associé Commandité est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites de l'Article 7 ci-dessus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires aux dates ou périodes déterminées par l'Associé Commandité, pendant lesquelles les actionnaires peuvent souscrire des Actions Ordinaires (chacune un "Closing"), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Le paiement des Actions concernées sera effectué en totalité lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Commandité et aux termes et conditions tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Commandité et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Commandité peut déterminer discrétionnairement toute autre condition de souscription. Ces conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires auront, en proportion de leur actionnariat, un droit préférentiel de souscription pour toutes nouvelles Actions Ordinaires émises suite à une augmentation de capital, étant entendu que l'Associé Commandité peut toujours décider d'émettre des Actions Ordinaires sans droit préférentiel de souscription et réserver le droit de souscrire pour une émission déterminée d'Actions Ordinaires à des détenteurs spécifiques d'Actions Ordinaires ou à des tiers dans le cadre du capital autorisé.



L'Associé Commandité peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, gestionnaire, fondé de pouvoir ou tout autre agent dûment agréé, le pouvoir d'accepter des souscriptions pour de nouvelles actions et de les délivrer.

Si la valeur nette d'inventaire des Actions Ordinaires est égale à ou inférieure à €0,-, les détenteurs d'Actions Ordinaires pourraient ne pas récupérer le montant souscrit (y compris en cas de rachat obligatoire si l'Actionnaire Commanditaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Eligible).

**Art. 10. Rachat d'actions.** La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société peut, néanmoins, procéder au rachat d'Actions Ordinaires lorsque l'Associé Commandité considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société ou dans le but de rembourser aux actionnaires une part de leurs capitaux investis, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les Actions Ordinaires peuvent être rachetées au prorata de tous les actionnaires existants, par exemple (i) dans le but de distribuer aux actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 22 des présents Statuts, (ii) si la valeur des actifs de la Société a chuté à un montant déterminé par l'Associé Commandité comme étant inférieur au niveau minimum permettant à la Société d'être gérée d'une manière économiquement efficiente ou, (iii) si un changement défavorable dans la situation économique ou politique a eu lieu, ou pour toute autre raison prévue dans le Prospectus.

Les Actions Ordinaires rachetées peuvent être annulées à la discrétion de l'Associé Commandité.

Le rachat aura lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus.

En outre, les Actions Ordinaires peuvent être rachetées de manière forcée si un actionnaire cesse d'être, ou est constaté ne pas être un Investisseur Eligible, auquel cas le rachat aura lieu dans les conditions prévues dans le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Associé Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature de certificats d'investissement provenant du portefeuille de la Société, d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprise de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le ou les cessionnaire(s), tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Si la valeur nette d'inventaire des Actions Ordinaires est égale à ou inférieure à €0,-, les détenteurs d'Actions Ordinaires pourraient ne pas récupérer le montant souscrit (y compris en cas de rachat obligatoire si l'Actionnaire Commanditaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Eligible).

En tout cas, aucun rachat ne peut être fait si, en conséquence, le capital social souscrit de la Société, augmenté éventuellement de primes d'émission, tombe sous €1.000.000,-.

**Art. 11. Conversion des actions.** Les conversions d'Actions d'une Classe dans une autre ne sont pas autorisées.

**Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.** La valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") de chaque Classe d'Actions sera déterminée par l'Associé Commandité, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), lors de chaque Jour d'Evaluation, tel que défini dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions est égale, au Jour d'Evaluation concerné, à la différence entre la valeur des avoirs bruts de la Société attribuables à une Classe d'Actions et la valeur des engagements de la Société attribuables à ladite Classe d'Actions.

Les mêmes principes s'appliqueront pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Séries d'Actions au sein d'une Classe d'Actions.

La Valeur Nette d'inventaire par Action de cette Classe d'Actions un Jour d'Evaluation donné est égale à la Valeur Nette d'inventaire totale de cette Classe d'Actions, ce Jour d'Evaluation, divisée par le nombre total d'Actions en circulation dans cette Classe d'Actions au Jour d'Evaluation concerné.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'Evaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

I Généralités:

(1) les parts ou actions des organismes de placement collectif ainsi que les parts du Master Fund, tel que défini dans le Prospectus, seront évaluées sur la base de la valeur nette d'inventaire disponible la plus proche du Jour d'Evaluation de la Société, à moins que l'Associé Commandité considère qu'un tel prix ne soit pas représentatif, auquel cas les avoirs concernés de la Société seront déterminés par l'Associé Commandité sur la base de leur juste valeur, estimée avec prudence et de bonne foi;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire coté ou négocié sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix du Closing connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; auquel cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur juste valeur que l'Associé Commandité estimera de bonne foi;

(4) les investissements dans des valeurs de type private equity, autres que les valeurs mentionnées ci-dessous, seront évalués conformément au principe suivant: l'Associé Commandité prendra en considération les directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés en portefeuille établis par l'Association Européenne du Capital Risque (AECR).

Il Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture monétaire ou de taux de change:

(5) la valeur de liquidation des contrats à terme fixe (futures et forward) et des contrats d'options, qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché organisé, sera leur valeur nette de liquidation, déterminée suivant les politiques établies de bonne foi par l'Associé Commandité, sur une base appliquée de façon continue pour chaque variété de contrats. La valeur de liquidation des contrats à terme fixe (futures et forward) et des contrats d'option cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un marché organisé devra être basée sur les derniers prix de vente disponibles de ces contrats sur les bourses de valeurs et sur lesquelles les contrats particuliers à terme fixe (futures et forward) ou les contrats d'options sont négociés pour compte de la Société; étant entendu que si un contrat à terme fixe (futures et forward) ou un contrat d'options ne pouvait pas être liquidé le jour où les avoirs sont déterminés, la base pour déterminer la valeur de liquidation d'un tel contrat devra être la valeur que l'Associé Commandité estimera juste et raisonnable;

(6) les swaps de taux d'intérêt seront évalués sur base de leur valeur de marché établie en référence à la courbe de taux d'intérêt applicable;

(7) les swaps sur défaillance et les swaps de rendement total seront évalués à une valeur juste selon des procédures approuvées par l'Associé Commandité. Dans la mesure où ces swaps ne sont pas cotés mais sont des contrats privés conclus entre l'Associé Commandité et une contrepartie, les données servant de modèles d'évaluation sont généralement établies en référence aux marchés actifs. Cependant, il est possible que de telles données de marché ne soient pas disponibles pour les swaps sur défaillance et les swaps de rendement total aux abords du Jour d'Evaluation applicable. Si de telles données ne sont pas disponibles, des données de marché cotées mentionnées pour des instruments similaires (par exemple, un instrument sous-jacent différent pour une entité de référence identique ou similaire) seront utilisées, étant entendu que des ajustements appropriés seront effectués pour refléter toutes différences entre le swap sur défaillance et les swaps de rendement total évalués et l'instrument financier similaire pour lequel un prix est disponible. Les données et les prix de marché peuvent venir d'échanges, d'un agent de change, d'une agence ou d'une contrepartie.

Si de telles données de marché ne sont pas disponibles, les swaps de défaut de crédit et les swaps de rendement total seront évalués à leur valeur juste conformément à une méthode d'évaluation adoptée par l'Associé Commandité qui devra être une méthode d'évaluation largement acceptée comme une bonne pratique du marché (par exemple, utilisée par des participants actifs dans le cadre de l'établissement des prix sur le marché ou qui a démontré qu'elle pouvait procurer une estimation sérieuse des prix du marché), étant entendu que des ajustements que l'Associé Commandité estimera justes et raisonnables seront effectués;

Tous les autres swaps seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi conformément à des procédures établies par l'Associé commandité.

(8) la valeur de tout autres avoirs de la Société sera déterminé sur la base du prix d'acquisition, incluant tout coûts, commissions et dépenses liés à une telle acquisition ou, si un tel prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur leur juste valeur déterminée prudemment et de bonne foi par l'Associé Commandité.

**Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.** L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

- a) il existe une situation d'urgence à la suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b) lorsque les moyens de communication normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) pendant toute période durant laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire du Master Fund a été suspendu; et
- d) toute période lorsque l'une des principales bourses de valeurs, sur laquelle une part substantielle des investissements de la Société est cotée ou distribuée, est fermée autrement que pour des congés ordinaires, ou durant laquelle les échanges sont restreints ou suspendus.

**Art. 14. Associé commandité.** La Société sera gérée par Prax Capital China Growth GP, S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée sous les lois du Luxembourg (ci-après l'"Associé Commandité").

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir comme Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée; un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et

la majorité requis pour la modification des Statuts, un remplaçant à l'Associé Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un remplaçant à l'Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité.

**Art. 15. Pouvoirs de l'associé commandité.** L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion. L'Associé Commandité peut, sous sa responsabilité, conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération supportée par la Société.

**Art. 16. Signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Commandité ou par la (les) signature(s) de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur de l'Associé Commandité agissant comme administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en respectant tel contrat ou telle affaire.

**Art. 18. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi de 2004.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.

Conformément aux pratiques bancaires usuelles, le Dépositaire peut, sous sa responsabilité, confier tout ou partie des avoirs places sous sa garde à d'autres institutions bancaires ou intermédiaires financiers dûment autorisés, sélectionnés de manière prudente et de bonne foi.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, l'Associé Commandité devra faire diligence de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

L'Associé Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire. En tout cas, le dépositaire succédant doit être nommé dans les deux mois suivant la fin des fonctions du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des actionnaires de la société;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

**Art. 19. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pourcents du capital social à la première convocation de l'assemblée générale des actionnaires, (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) du capital social présent ou représenté et votant à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé Commandité, conformément à la loi applicable.

Malgré les dispositions ci-dessus, toute décision de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de rejeter le statut de SICAR conformément à la Loi de 2004 devra être prise à l'unanimité des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires devra adopter et ratifier toutes mesures affectant l'intérêt de la Société vis à vis des tiers seulement avec l'accord de l'Associé Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par l'Associé Commandité, conformément à la loi applicable. Elle peut également être convoquée sur demande des actionnaires représentant au moins 10% du capital social souscrit.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 20 juin à 11.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Chaque action donne droit à un vote.

Un actionnaire peut agir à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Commandité. L'associé Commandité peut déterminer tout autre condition devant être remplie par les actionnaires afin de participer à tout assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

**Art. 21. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel audité dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

**Art. 22. Distributions.** Le droit aux dividendes ou à la distribution pour chaque Classe d'Actions est déterminé par l'Associé Commandité et décrits dans le Prospectus.

Les distributions devront être faites en espèce ou en nature à la discrétion de l'Associé Commandité, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Prospectus.

En tout cas, aucun rachat ne peut être fait si, en conséquence, le capital social souscrit de la Société, augmenté éventuellement de primes d'émission, tombe sous €1.000.000,-.

**Art. 23. Liquidation.** La Société existe pour une durée limitée de dix (10) ans à compter du Premier Closing, sous réserve de toute période supplémentaire nécessaire pour la liquidation de la Société.

L'Associé Commandité peut, à tout moment avant le terme ci-dessus, convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de décider de liquider la Société. Cette décision ne pourra être adoptée que si les conditions de quorum et de vote requises pour les modifications des présents Statuts sont réunies.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être l'Associé Commandité) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera ses/leurs pouvoirs ainsi que ses/leurs émoluments.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription de trente ans, les montants consignés ne pourront plus être retirés.

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. LANZ, J. COURBIS, E. DE JONGE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15740. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059058/242/780.

(090068564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Prax Capital China Growth GP, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. China Ventures, GP, S.à r.l.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 118.739.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of April.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Asesores y Gestores Financieros Private Equity, S.L., a company having its registered office at Joaquin Costa 26, 28002 Madrid, Spain,

here represented by Maître Ingrid Dubourdieu, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 3 April 2009, being the sole shareholder of China Ventures GP, S.à r.l. (the "Company"), a private limited company ("société responsabilité limitée") having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary, then residing in Mersch, dated June 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on September 12, 2006 and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B 118 739.

The aforesaid proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all one hundred and twenty-five (125) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Decision as to the extension of the Company's corporate purpose so that it also acts as general partner of Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, a company to be incorporated shortly under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

B. Decision as to the change of the corporate purpose of the Company so as to read as follows: "The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in (i) Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) in Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque to be organized as a société en commandite par actions and to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as their general partner and shareholder with unlimited liability."

C. Decision as to the change of the corporate name of the Company to "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

D. Amendment of the articles of incorporation of the Company, in the form as available at the registered office of the Company to reflect, in particular:

- the change of the corporate purpose and of the corporate name of the Company to "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l";

- the change of the corporate name of "China Ventures, S.C.A., SICAR" to "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

E. Appointment of Mr José Luis Artiga, Mr Fernando R. Vila, Mr Lei Xu and Mr Jeff Jie-Ping Yao as additional managers of the Company for an unlimited period of time.

F. Miscellaneous.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to extend the corporate purpose of the Company so that it also acts as general partner of Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, a company to be incorporated shortly under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decides to change of the corporate purpose of the Company so as to read as follows: "The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in (i) Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and (ii) in Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque to be organized as a société en commandite par actions and to be incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and to act as their general partner and shareholder with unlimited liability."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder decides to change the corporate purpose and the corporate name of the Company to "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the articles of incorporation of the Company as follows, in order to reflect, in particular, (i) the change of the corporate purpose and of the corporate name of the Company as mentioned above and (ii) the change of the corporate name of "China Ventures, S.C.A. SICAR" to "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR":

### "A. Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There exists among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée or S.à r.l.) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation under the name of "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in (i) PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND II, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque organized as a société en commandite par actions, and (ii) in PRAX CAPITAL CHINA GROWTH FUND III, S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque organized as a société en commandite par actions to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and to act as their general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

**Art. 3.** The Company is existing for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to be subscribed shall be offered preferably to the existing partner(s), in proportion to the share in the capital represented by his/their shares.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office. He (they) may only be dismissed for cause.

The Company shall be bound in all circumstances by the signature of its manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or by the signature or any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by it/them in the name of the Company. (They are) (He is an) authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of it/their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Except if a higher majority is provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** As applicable, the sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first of January each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager or, in the case of several managers, the board of managers, prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners or the sole partner. The balance is available for distribution by the general meeting of partners. The manager or, in the case of several managers, the board of managers may distribute interim dividends to the extent sufficient funds are available therefore.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners or by the sole partner which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint Mr. José Luis Artiga, professionally residing at Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Raod Shanghai 200021, People's Republic of China.

Mr Fernando R. Vila, professionally residing at 1001 Brickell Bay Drive, Suite 2402, Miami, FL33131, USA.

Mr Lei Xu, professionally residing at Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Raod Shanghai 200021, People's Republic of China,

and Mr Jeff Jie-Ping Yao, residing at Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Raod Shanghai 200021, People's Republic of China,

as additional managers of the Company for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf et le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Aseores y Gestores Financieros Private Equity, S.L., une société ayant son siège social à Joaquin Costa 26, 28002 Madrid, Espagne,

représentée par Maître Ingrid Dubourdiou, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 3 avril 2009, étant l'associé unique de China Ventures, GP, S.à r.l.("la Société"), société anonyme à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 2006, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 118 739 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 12 septembre 2006.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des décisions sont à prendre sont les suivants:

A) Décision relative à l'extension de l'objet social de la Société afin qu'elle agisse également comme associé gérant commandité de Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR, une société devant être constituée prochainement sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

B) Décision relative à la modification de l'objet social de la Société comme suit: "L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans (i) Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions, ainsi que (ii) dans Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions à constituer selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, et pour agir comme leur associé gérant commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée."

C) Décision relative au changement de la dénomination sociale de la Société en "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

D) Modification des statuts de la Société tels que disponible à son siège social pour refléter en particulier:



- le changement d'objet social et de dénomination sociale de la Société en "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."; et  
- le changement de dénomination sociale de "China Ventures S.C.A., SICAR" en "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR".

E) Nomination de M. José Luis Artiga, M. Fernando R. Vila, M. Lei Xu et M. Jeff Jie-Ping Yao comme gérants supplémentaires de la Société.

F) Divers.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social de la Société afin qu'elle agisse également comme associé gérant commandité de Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit: "L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans (i) Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions, ainsi que (ii) dans Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions à constituer selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, et pour agir comme leur associé gérant commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en en "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société comme suit pour refléter, en particulier, (i) la modification de l'objet social et de la dénomination sociale de la Société et (ii) le modification de la dénomination sociale de "China Ventures S.C.A., SICAR" en "Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR":

### **A. "Objet - Durée - Nom - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe par les présents Statuts entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront associés, une société à responsabilité limitée (S.à r.l.), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents Statuts sous la dénomination de "Prax Capital China Growth GP, S.à r.l." (ci-après "la Société").

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans (i) Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions, ainsi que (ii) dans Prax Capital China Growth Fund III, S.C.A., SICAR une société d'investissement en capital à risque, organisée comme une société en commandite par actions à constituer selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, et pour agir comme leur associé gérant commandité et actionnaire avec une responsabilité illimitée.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale ou financière nécessaire à l'accomplissement de son objet.

La Société peut procéder à des emprunts, de quelque nature ou forme, ainsi qu'émettre des obligations ou titres similaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent vingt cinq (125) parts avec une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Chaque part donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence à l'associé ou aux associés existant(s), en proportion à la part du capital social que représentent ses/leurs parts sociales.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société.

**Art. 8.** Les parts de la Société sont librement cessibles entre les associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts du défunt ne peuvent être transférées à de nouveaux associés qu'avec l'approbation des autres associés donnée en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Une telle approbation n'est cependant pas requise au cas où les parts sont transférées aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10.** Ni les créanciers, ni les ayants-droit, ni les héritiers ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, faire apposer des scellés sur les avoirs ou les documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), qui n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Dans les relations avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et autoriser toutes les transactions en rapport avec l'objet de la Société. Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine la durée de sa (leur) mandat. Sa (leur) révocation doit être motivée.

La Société sera engagée, dans tous les cas, par la signature de son gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux d'entre eux, ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui devra désigner un président en son sein, et pourra désigner un vice-président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui aura pour mission de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur décision du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société à moins qu'il en soit autrement dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des membres présents à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à l'avis de convocation par consentement écrit, câble, télégramme, télex ou fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant à un moment et un lieu déterminé dans une résolution précédente adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou en cas de résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant peut participer à chaque réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si une majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion. Si, au cours d'une réunion, le nombre de voix pour ou contre une résolution sont à égalité, le président de l'assemblée aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par circulaire lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fac-similé, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble formera le procès-verbal prouvant la résolution.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits dans le

cadre de procédures judiciaires ou autre, sont signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) n'assume(nt), en raison de sa (leur) position, aucune responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est (ne sont) responsable (s) que pour l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

**Art. 17.** A l'exception d'une majorité plus importante décidée par les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La modification des Statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Le cas échéant, l'associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée général des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Exercice social - Comptes annuels distribution de bénéfices**

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dresse un inventaire indiquant les valeurs de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé a accès à cet inventaire et au bilan au siège social de la Société.

**Art. 21.** Cinq pourcent (5%) du bénéfice net sont réservés pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que la réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être librement utilisé par les associés. Le solde peut être distribué sur décision de l'assemblée générale des associés. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut distribuer des dividendes intérimaires dans l'hypothèse où des fonds suffisants sont disponibles pour cela.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après apurement du passif, sera partagé entre les associés en proportion de leurs parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour toute question qui n'est pas réglée par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### *Cinquième résolution*

L'associé Unique décide de nommer Monsieur José Luis Artiga, demeurant professionnellement à Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Road Shanghai 200021, République Populaire de Chine.

Monsieur Fernando R. Vila, demeurant professionnellement à 1001 Brickell Bay Drive, Suite 2402, Miami, FL 33131, Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Lei Xu, demeurant professionnellement à Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Road Shanghai 200021, République Populaire de Chine,

et Monsieur Jeff Jie-Ping Yao, demeurant professionnellement à Suite 1701, Shui On Plaza, 333 Huai Hai Zhong Road Shanghai 200021, République Populaire de Chine, comme gérants supplémentaires de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture à la comparante, celle-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. DUBOURDIEU et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15738. Reçu soixante-quinze euros (75€)  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009059057/242/389.

(090068554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

### **Enfants du Soleil, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 16, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg F 7.949.

#### — STATUTS

Les soussignés membres fondateurs:

Pontes Sampaio Sandra das Dores, 318, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, Femme de ménage, de nationalité portugaise

Marques Costa Silva Ana Catarina, 5, rue Bruch, L-4975 Bettange sur Messe, Aide socio Familiale, de nationalité portugaise

Valente de Sousa Caria, 18a, route de Luxembourg, L-5408 Bous, Etudiante, nationalité luxembourgeoise

Milheiras Francisco Rodrigues, 36, Av. Dr. Klein, L-5630 Mondorf/Bains, retraité, de nationalité portugaise

Cardoso Borges Maria das Dores, 138, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Ouvrière, de nationalité portugaise

Da Silva Carlos Ventura, 66, rue des champs, L-8053 Bertrange, Menuisier, de nationalité portugaise

Tavares Fernandes Rosa Maria, 11 rue de la Fontaine, L-4122 Esch-sur-Alzette, Femme de ménage, de nationalité portugaise

Cardoso Gomes Valerie, 9, rue des Fleurs, L-5431 Lenningen, femme de ménage, de nationalité française

Dias Cristina, 2, route D Echternach L-1453 Luxembourg, femme de ménage, de nationalité portugaise

Fernandes Maria da Graça, 1, rue Rossini, L-2451 Luxembourg, femme de ménage, de nationalité portugaise

Lopes Mendes Marina, 16, cite Emile Mayrisch L-3855 Schifflange, employée privée, de nationalité luxembourgeoise

Martins de Jésus Maria Otilia, 66 rue des Champs, L-8053 Bertrange, femme de ménage, de nationalité portugaise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>** . L'association porte la dénomination "Enfants du Soleil". Elle a son siège à 16, cité Emile Mayrisch L-3855 Schifflange.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques humanitaires et des actions sociales;

- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;

- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;

- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;

- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite / d'une demande verbale.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieur à 50,00 € par mois;

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc....

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 3 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président gère la coordination du group; le vice-président remplace le président dans son absence, le secrétaire organise la documentation, le trésorier gère les comptes, et les membres appuient dans toutes les taches.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc...

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 8 mai 2009 par les membres fondateurs.

Signatures.

Référence de publication: 2009059144/107.

(090068918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**AGAPE Ministries, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg F 7.948.

—  
STATUTS

Entre les soussignés ou: les membres fondateurs suivants:

1. M. Peter Martins, Employé indépendant, de nationalité Allemande, demeurant à 104 route de Longwy, L-4994 Schouweiler, Luxembourg

2. M. Mike Williams, Pasteur, de nationalité Allemande, demeurant à Metternichstrasse 28-30, 54295 Trier, Allemagne

3. M. Dennis L. Nederveen, Economiste, de nationalité Hollandaise, demeurant à 37 rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg

Est constituée entre eux une a.s.b.l. régie par la loi du 21 Avril 1928 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Domiciliation.** L'association est dénommée AGAPE Ministries et son siège est établi à 104 route de Longwy, L-4994 Schouweiler, Luxembourg.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet "La propagation de la foi chrétienne" en promouvant paix, amour, respect et unité sur des bases Bibliques entre différentes nationalités, groupes ethniques et culturelles et ce à Luxembourg et en dehors.

Et celle-ci notamment par:

1. des concerts Gospel
2. un ministère de restaurations des Mariages sur des bases Bibliques
3. le soutien de diverses missions d'Évangélisation
4. être incubateur des projets d'Éducation
5. des visites aux prisons, maisons de retraites, maisons d'orphelinats
6. conférences, notamment en support d'Israël et le peuple Juif
7. activités sportives
8. toute autre venue

Cette association est au service de chaque Eglise ou dénomination Chrétien à Luxembourg ou dans le monde, qui adhère aux bases Bibliques (Jean 14:6 et Matthieu 28:19) et la fondation de foi de la 'World Evangelical Alliance' (WEA) comme mentionné dans le préambule de l'AEL a.s.b.l.

AGAPE Ministries se porte vers tous, inclus les plus démunis et personnes et groupes en détresse.

En ce qui concerne Israël et le peuple Juif

Il est rappelé ici qu'à ses débuts l'église, était presque totalement composée de juifs, et il en a été ainsi jusqu'à ce que l'évangile commence à se répandre. Donc nous sommes engagés à bénir Abraham, Isaak et Jacob (Israël).

**Art. 3. Membres.** Le nombre des membres est illimité: il ne peut cependant pas être inférieur à trois. Peuvent devenir membre actif chaque personne physique. La demande d'admission est adressée par écrit au Président de l'association. Le comité se réserve le droit de refuser la demande d'admission. La qualité de membre se perd par démission écrite adressée au conseil d'administration, exclusion prononcée par l'Assemblée Générale (AG) ordinaire pour violations des statuts ou par décision du comité pour faute grave.

**Art. 4. Cotisations.** La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'AG ordinaire payable pour le 1<sup>er</sup> janvier et ne pourra être supérieure à 25€ (indexé IPCH).

**Art. 5. Recettes.** Les recettes de l'association sont constituées par:

1. Les cotisations annuelles des membres
2. Les gratifications, primes ou indemnités quelconques accordées à l'occasion des fêtes, conférences ou événements
3. Tout ce que l'association reçoit par dons, dispositions testamentaires, legs ou par quelque manière légale que ce soit

4. Les recettes des fêtes, collectes, concerts 'bénéfiques' autorisées et organisées par l'association

Les recettes seront intégralement versées en caisse. La trésorerie de base doit contenir en tout temps 15% des contributions annuelles.

**Art. 6. Dépenses.** Les dépenses de l'association sont:

1. Les frais de gestion de l'association
2. Les frais de fonctionnement et d'équipement
3. Les frais de voyage et logement pour des invité(e)s venant de loin (à partir d'un certain nombre de kilomètres à fixer par le conseil d'administration)
4. Dons pour oeuvres de charités
5. Constitutions des réserves pour des projets faisant l'objet de l'association

Toute autre dépense ne peut être faite qu'après accord unanime et préalable du conseil d'administration. Les dépenses supérieures à 1500€ (indexé ICPH) seront votées par le conseil d'administration. Le trésorier rédige un rapport annuel pour l'AG, visé par un commissaire aux comptes nommés par l'AG.

L'association est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes du président et d'un membre du conseil d'administration. Le trésorier est toutefois autorisée à régler des factures de l'association jusqu'à 1250€ (indexés ICPH), par une seule signature.

**Art. 7. Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est composé d'au moins trois membres élus par l'AG pour un terme de trois ans par les membres présents. Il se compose d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier ainsi que des membres du conseil d'administration. Dans le cas où il n'y a pas de Trésorier, le Secrétaire exercera le mandat de Trésorier. Ils sont tous rééligibles. Le conseil d'administration doit rédiger des lois internes pour présentation à l'AG. Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine AG. Le membre du conseil d'administration ainsi coopté achèvera le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation de son président ou à la demande d'au moins deux tiers des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration décide sur toutes les questions non expressément attribuées à l'AG. Il ne pourra valablement se réunir qu'en présence de la majorité des membres. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix celle du président est prépondérante. Un procès-verbal de chaque réunion est rédigé par le secrétaire. Le procès-verbal est signé par le président qui préside ou son représentant.

**Art. 8. Assemblée générale (AG).** Les membres de l'association sont convoqués annuellement pour une AG, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant et en particulier sur les points fixés dans l'ordre du jour et spécialement sur les points nommés dans la loi du 21 Avril 1928.

L'AG est convoquée par les administrateurs dans le cas prévu dans les statuts, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande. La convocation se fait au moins 15 jours avant par écrit et est signalée à tout membre actif et honoraire. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'AG. Néanmoins des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si des membres en font la demande par écrit au moins 7 jours avant l'AG, passé cette période aucune addition à l'ordre du jour concernant la modification des statuts peut être accueilli.

Tous les membres actifs ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

Les résolutions prises par l'AG seront portées à la connaissance des membres par lettre ordinaire ou courrier électronique avec confirmation d'envoi. Les résolutions seront confinées par le secrétaire dans un registre spécial tenu à la disposition de tous tiers au siège.

**Art. 9. Dissolution.** En cas de dissolution, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, à la disposition d'une organisation, destinée par l'assemblée générale avec tous ou part des objets similaires de l'association, destinée par l'assemblée générale lors de sa dernière réunion.

**Art. 10. Conditions générales.** Pour tous les cas non expressément prévus aux statuts présents, le conseil d'administration décidera conformément aux dispositions de la loi du 21 Avril 1928.

Fait et dressé à Luxembourg-Ville le 18 Avril 2009.

Peter Martins / Dennis L. Nederveen

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2009059147/97.

(090068897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Lyon Finance Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.985.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 11 mai 2009:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat, Mademoiselle Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 54 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Mr Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2013.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.G. Consulting S.A., R.C.S. Luxembourg B 102.188, avec siège à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

5) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505).

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

LYON FINANCE LIMITED S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058508/31.

(090067924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Retail France Investissement, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.376.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the eighth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.L, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.510, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Retail France Investissement a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.376 (the "Company").

Here represented by François Lerusse, lawyer, residing professionally in Luxembourg, himself represented by Hubert JANSSEN, Jurist, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder on 25 March 2009, which, after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to these minutes to be fulfilled at the same time with the registration authorities (the "Proxyholder").

The Proxy holder declares and requests the undersigned notary to enact:



1. that the Company was incorporated by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, dated 28 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 95, page 4528 dated 14 January 2008 and its articles of association have not been amended since its incorporation;

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid up; and

3. that the Sole Shareholder holds all the five hundred (500) Company's shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. Then the Sole Shareholder representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated above requires the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, after having duly examined, analysed and considered the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2008, consisting in the profit and loss account and balance sheet of the Company as at 31 December 2008 (the "Annual Accounts"), resolves to approve the Annual Accounts as submitted to the Sole Shareholder by the Board of managers of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that it appears from the Annual Accounts that the results for the financial year ending on 31 December 2008 consist of a loss of an amount of ten thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 10,825.-) and resolves to carry such loss forward.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates until 31 December 2008.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to proceed with the dissolution and the liquidation of the Company as of the date of the present deed and therefore:

- 1) declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company;
- 2) declares that all the known debts and liabilities of the Company towards third party creditors have been paid and settled;
- 3) declares, as liquidator of the company, to take over and assume personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;
- 4) declares that it has taken over all remaining assets of the Company;
- 5) declares that the shareholders' register of the Company be cancelled as a result of the dissolution of the Company;
- 6) fully discharges the managers of the Company for their mandate up to this date; and
- 7) declares that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxy holder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said Proxy holder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.510, étant l'associé unique (l'Associé Unique") de Retail France Investissement, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.376 (la "Société").

La comparante ci-dessus est représentée par François Lerusse, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, lui-même représenté par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée par l'Associé Unique en date du 25 mars 2009, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement (le "Mandataire").

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte notarial de Maître Henri Hellinckx en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 95, page 4528 en date du 14 janvier 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

L'Associé Unique représentant l'ensemble du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, après avoir dûment examiné, analysé et considéré les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2008, consistant en le compte de profits et pertes et le bilan de la Société au 31 décembre 2008 (les "Comptes Annuels"), décide d'approuver les Comptes Annuels tels que soumis à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique prend acte qu'il apparaît des Comptes Annuels que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 consiste en une perte de dix mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 10.825,-) et décide de reporter cette perte.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2008.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société à partir de la date du présent acte et en conséquence déclare:

- 1) déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 2) déclare que toutes les dettes connues de la Société dues aux tiers créanciers ont été payées;
- 3) déclare, en tant que liquidateur, qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements connus ou inconnus de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- 4) déclare qu'il a repris tous les actifs restants de la Société;
- 5) déclare qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société en conséquence de la dissolution de la Société;
- 6) que la décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour; et
- 7) déclare que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour mentionné en tête du présent document.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, le Mandataire prémentionné a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 avril 2009. Relation: LAC/2009/14044. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059048/211/131.

(090069207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Holding DC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.664.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Dominique CURULLA, dirigeant d'entreprises, demeurant L-2348 Luxembourg, 23-25, rue de Prague  
ci-après nommé "l'associé unique",

ici représenté par Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, demeurant professionnellement L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 avril 2009

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme HOLDING DC LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 123.664 ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par acte notarié en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 412 du 20 mars 2007;

- Que le capital social de la Société est de seize millions cinq cent soixante-deux mille euros (EUR 16.562.000,-) représenté par cent soixante-cinq mille six cent vingt (165.620) actions sans désignation de valeur nominale;

- Que son mandant, l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'associé unique, tel que représenté, déclare reprendre tout le passif et l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant, et en particulier les 284.802 parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit français "HOLDING DC", est réparti à l'associé unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Parfinindus S.à r.l. désignée "commissaire à la liquidation" par l'associé unique de la Société; laquelle confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée à la gérance de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 24 rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Signé: F.MONCEAU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16459. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009059045/206/55.

(090069180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Firen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.191.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un mars,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gilles SILBERMAN, administrateur de sociétés, né à Boulogne-Billancourt (France), le 7 août 1958, domicilié à B-1050 Bruxelles (Belgique), avenue de l'Hippodrome 7, dûment représenté par Mademoiselle Vanessa SCHMITT, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise le 12 février 2009 (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination FIREN S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.191 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 280, du 22 juillet 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant (i) acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350, du 15 mai 1998, (ii) acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 27 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519, du 15 juillet 1998, et (iii) acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 599, du 17 avril 2002;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 1.326.936,- (un million trois cent vingt-six mille neuf cent trente six euros), représenté par 55.289 (cinquante cinq mille deux cent quatre-vingt neuf) actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune;

- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- l'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date du présent acte;

- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 412f, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. SCHMITT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 avril 2009 Relation: LAC/2009/13270. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059056/211/56.

(090069320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Sabah Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.691.

L'an deux mille huit,

Le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SABAH INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2651 du 20 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 132.691.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie BRAYER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire et décharge à leur donner.
2. Décision de transférer le siège social de la société au Panama, Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon).
3. Décision de faire acter l'arrivée de la société en République de Panama, Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon), de continuer la société sous le régime des lois de la République de Panama et d'élire comme "registered agent" le bureau "CARRIBEAN TRUST AND MANAGEMENT SERVICES LIMITED", avec siège social au Panama, Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs de la société, à savoir:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, président du conseil d'administration,
- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats, respectivement d'administrateurs et de président du conseil d'administration, jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire en fonction, à savoir la société anonyme "REVI-LUX S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg en République de Panama, à Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon), la société devenant de ce fait une société de nationalité et de droit panaméens, et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit panaméen.

Le transfert de siège se fait en pleine continuation de la personnalité morale de la société et prend effet au jour de la présente assemblée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de conférer mandat à la société "CARIBBEAN TRUST AND MANAGEMENT SERVICES LIMITED", ayant son siège social à Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon), afin d'accomplir en République de Panama toutes les démarches nécessaires qui se rattachent au transfert et à l'enregistrement de la société en République de Panama et au dépôt de ses statuts auprès des autorités compétentes, et décide de conférer mandat à la "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, afin d'accomplir au Luxembourg toutes les démarches nécessaires à cette même opération, y compris le dépôt des déclarations fiscales à la date du transfert de la société auprès des autorités luxembourgeoises.

L'assemblée générale décide de charger la société "CARIBBEAN TRUST AND MANAGEMENT SERVICES LIMITED", prénommée, de convoquer, dans les meilleurs délais, une assemblée générale extraordinaire en République de Panama, pardevant un notaire panaméen, afin de constater le transfert de siège, avec l'ordre du jour suivant:

1. Constatation de la décision de transférer le siège social du Luxembourg en République du Panama, à Calle Elvira Mendez, Edificio Vallarino, Primer Piso, Apartado Postal 3382, Balboa (Ancon), la société étant devenue de ce fait une société de nationalité et de droit panaméen, et de la décision d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit panaméen.

2. Refonte intégrale des statuts pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée de droit panaméen.

3. Pouvoirs pour le Registre de Commerce et les autres formalités.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, G. Moschetti, S. Brayer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2008. LAC/2008/39636. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009059049/227/87.

(090069231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**CMS Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

*Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1<sup>er</sup> avril 2009*

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de CMS Management Services S.A. (la "Société") qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2009, il a été décidé comme suit:

- de nommer Nawal Benhlat en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- de nommer Paul Clarke en tant que Fondé de Pouvoir B avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jacques de Patoul en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009
- d'accepter la démission de Patricia Schon en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 mars 2009;
- d'accepter la démission de Elena Morrisova en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet rétroactif au 31 janvier 2009.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Doeke van der Molen

Phillip Williams

Hille-Paul Schut

Mark Weeden

Richard van't Hof

- L'Administrateur-délégué est:

Doeke van der Molen

- Les Fondés de Pouvoir A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Fabrice Geimer

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Paul Lefering

Martina Schumann

Claudine Schinker

Valerie Cooke

Laurence Quevy

Frederik Kuiper

Corinne Muller

Jan Willem Overheul

Sébastien Pauchot

Anne de Moel

Juliette Henry

Fabio Spadoni

- Les Fondés de Pouvoir B sont:

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Xavier de Cillia

Valérie Orodel

Catherine Noens

Willem-Amoud van Rooyen

Julia Vogelweith

Francesco Piantoni

Nawal Benhlal

Paul Clarke

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Doeke van der Molen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009059342/710/58.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00259. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

**Autobus André S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. André Bustouristik Sàrl).**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.010.

Im Jahre zweitausendneun, den achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1. Herr Werner ANDRE, Busunternehmer, wohnhaft in D-54689 Dasburg, 1a, Auf dem Knupp, geboren am 19. Januar 1967 in Daleiden (matr: 1967 01 19 710);

2. Herr Günter ANDRE, Busunternehmer, wohnhaft in D-54689 Dahlen, Hauptstrasse 50, geboren am 21. November 1963 in Daleiden (matr: 1963 11 21 295),

beide hier vertreten durch Herrn Yves WALLERS, Steuerhalter, wohnhaft in Bürden, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 8. April 2009, welche Vollmachten, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht nachfolgendes zu beurkunden:

Die oben genannten Komparenten sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ANDRE BUSTOURISTIK, S.à r.l." (Matr. 2004 2414 493), mit Sitz zu L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstrooss,

gegründet, mit damaligem Sitz zu Vianden, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Roger Arrensdorf, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf, am 25. Juni 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1005 vom 8. Oktober 2004,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 22. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1819 vom 24. Juli 2008,

eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 102.010.

Die Komparenten, alleinige Teilhaber der Gesellschaft, haben sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst:

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft zu ändern und demzufolge wird Artikel 1 der Statuten wie folgt abgeändert:

" **Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet AUTOBUS ANDRE S.A.R.L."

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen. Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf FÜNFHUNDERT EURO (500 €).

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Y. WALLERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2009. DIE/2009/4442. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 11. Mai 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009059031/4917/45.

(090068999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

### Fondation de Recherche Cancer et Sang, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 88.

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

#### Bilan au 31.12.2008

	Actif	Passif
Appareil et équipements	240 315,86	1 453 027,92
Réalisable et disponible	1 212 712,06	
	<u>1 453 027,92</u>	
Etat des comptes au 31.12.2008		EUR
Report du 31.12.2007		1 441 089,29
Dons		432 218,96
Télévie		676 949,89
Intérêts bancaires		37 855,90
Total		<u>2 588 114,04</u>
Dépenses 2008		1 375 401,98
FONDS AU 31.12.2008		1 212 712,06

Référence de publication: 2009059481/22.

(090068982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.